

Non classifié

TAD/CA/S/M(2009)3

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

19-Jan-2010

Français - Or. Anglais

DIRECTION DES ÉCHANGES ET DE L'AGRICULTURE
COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Systemes des Semences de l'OCDE

PROJET DE COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 7EME RÉUNION DU GROUPE TECHNIQUE DE TRAVAIL SUR L'IDENTITÉ VARIÉTALE ET LA PURETÉ VARIÉTALE

Tenue au Centre de Conférence de l'OCDE, Paris, France
Le 10 Juin 2009

Ce document a été préparé par le Secrétariat et le Centre de coordination, en consultation avec les membres du Bureau des Systèmes.

Le document est diffusé aux membres du groupe technique de travail et aux observateurs pour information et ACTION si nécessaire, ainsi qu'à tout les délégués et Autorités nationales désignées pour information et pour approbation lors de la 8ème Réunion du groupe technique de travail, qui se tiendra en Novembre 2009 à Paris.

Contact : Katarina.Djermanovic@oecd.org

JT03277169

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format



TAD/CA/S/M(2009)3
Non classifié

Français - Or. Anglais

Note de synthèse

La 7^e réunion du Groupe de travail technique de l'OCDE s'est déroulée le 10 juin 2009 à Paris, France. L'objectif principal était d'examiner les questions relatives à l'identité variétale et à la pureté variétale en les mettant en relation avec les Systèmes des Semences de l'OCDE.

Les experts se sont mis d'accord sur les éléments suivants :

- Les caractères à utiliser pour évaluer l'identité variétale et la pureté variétale de 72 espèces.
- Les experts ont fait quelques avancées sur le texte de la Partie I des Lignes directrices (essais de contrôle *a posteriori*) et il a été convenu qu'un sous-groupe restreint composé d'experts de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de l'UPOV et du Centre de coordination réviserait le texte destiné à être débattu et approuvé à la prochaine réunion du GTT en novembre 2009.
- Les experts ont eu une discussion animée sur les variétés admises à l'inscription dans la Liste des variétés et il est apparu clairement que le débat nécessitait d'être approfondi sur certaines thématiques. Le Centre de coordination a accepté de préparer un résumé d'une page de sujets à aborder lors de la réunion du GTT en novembre 2009.
- Les experts ont eu un débat sur un document du Canada contenant des explications détaillées sur l'utilisation d'un système de tolérances pour déterminer si des lots de semences testés aux fins de la pureté et de la germination pouvaient être considérés comme satisfaisants. Il a été convenu que la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'UPOV et le Centre de coordination en tiendront compte lorsqu'ils réviseront les Lignes directrices pour les essais en parcelle de contrôle.
- Les experts ont également eu un débat sur un document cherchant à apporter une plus grande cohérence entre les Règles des Systèmes et les Lignes directrices pour les essais en parcelle de contrôle et l'inspection sur pied. Les experts ont convenu de modifier la Règle 2.2 des Systèmes, mais ne se sont pas accordés sur le texte des deux autres nouvelles Règles proposées. Le Centre de coordination a été invité à poursuivre le travail sur ces Règles et à produire un document pour discussion à la prochaine réunion du GTT.
- Le document du Royaume-Uni intitulé "Choisir une procédure d'échantillonnage pour l'échantillonnage des cultures de céréales" est débattu ; le document laisse entendre que les nombres de rejet actuellement utilisés par les Systèmes aux fins de l'inspection sur pied ne tiennent pas compte de l'hétérogénéité de la culture. Des données supplémentaires sur le blé seront disponibles d'ici la mi-juillet et la question sera à nouveau débattue lors de la réunion du GTT en novembre 2009.
- Le document français qui propose d'utiliser des techniques moléculaires et biochimiques pour déterminer l'identité variétale à chaque fois que les caractères morphologiques ne sont pas concluants a fait l'objet d'un débat exhaustif. Il a été convenu que le Canada, l'UPOV et le Centre de coordination élaboreront une proposition révisée, pour discussion lors de la réunion du GTT en novembre 2009.

PROJET DE COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEPTIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR L'IDENTITÉ ET LA PURETÉ VARIÉTALE

*qui s'est tenue au Centre de conférence de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, 75016 Paris, France
le 10 juin 2009*

1. Allocution d'ouverture

Le président, M. Peter Johnson, souhaite la bienvenue aux experts et aux observateurs présents à la réunion.

2. Adoption du projet d'ordre du jour [TAD/CA/S/A(2009)4/REV1]

L'expert de l'UPOV fait remarquer que le point 10 de l'ordre du jour, "Le rôle des techniques moléculaires et biochimiques dans la description/l'identification des variétés" a été préparé seulement par la France, mais que l'UPOV serait ravie de présenter sa position sur le sujet. Le projet d'ordre du jour est ensuite adopté sans point supplémentaire.

3. Projet de compte rendu succinct de la 6^e réunion du Groupe de travail technique [TAD/CA/S/M(2009)1]

Le Secrétariat confirme que le projet de compte rendu succinct de la 6^e réunion du Groupe de travail technique a été publié sur Olisnext en mars 2009.

Le président propose de recommander le projet de compte rendu succinct à la Réunion annuelle de 2009 pour approbation.

4. RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES ESSAIS EN PARCELLE DE CONTRÔLE ET L'INSPECTION SUR PIED

4.1 Proposition de Lignes directrices révisées, Parties générales I, II, III [TAD/CA/S/RD(2008)3/REV3]

Le Centre de coordination présente le document révisé qui a pris en compte les changements apportés au texte sur lesquels le groupe de travail technique s'était mis d'accord lors de sa dernière réunion ainsi que les points communs révélés par les réponses apportées au deuxième questionnaire relatif à l'harmonisation des procédures et des normes de contrôle *a posteriori*.

Les changements éditoriaux proposés pour le paragraphe 10 de la partie I des Lignes directrices sont acceptés ; il est également convenu de réviser le texte du paragraphe 43 (première phrase) comme suit : "La notation des parcelles de contrôle doit commencer lorsque les plantes atteignent une étape de leur croissance permettant d'observer des caractéristiques variétales et de contrôler leur identité variétale et leur pureté variétale."

Il y a eu une longue discussion à propos des paragraphes 53 -72 de la partie I des Lignes directrices d'où il ressort les points suivants :

- L'expert français, soutenu par une série d'autres experts, fait remarquer qu'il serait impossible d'examiner 2000 plantes pour des lots de semences de base de variétés hybrides de maïs (ainsi que le demande le paragraphe 62.3) et propose que soient examinées 200 plantes. L'expert de Hongrie a le sentiment qu'il faudrait examiner 400 plantes parce qu'il s'agit d'un contrôle *a priori* de semences de la catégorie certifiée.

- Il est noté que le rôle des parcelles de contrôle *a posteriori* consiste essentiellement à vérifier l'identité variétale, tandis que la pureté variétale d'un lot de semences est principalement déterminée par l'inspection sur pied. En outre, les essais de contrôle *a posteriori* peuvent servir utilement à garantir l'intégrité de tout le processus de certification.
- Il est rappelé aux participants à la réunion que l'identité variétale ne se base pas sur les nombres de rejet ; si au moins 50 % des plantes présentent des caractères morphologiques différents, l'identité de la variété est incorrecte. Il faudrait ajouter un paragraphe spécifique relatif à l'identité variétale.
- Pour certaines espèces, l'utilisation des nombres de rejet ne convient pas, parce que la taille des lots et/ou le nombre de plantes requis aux fins d'être examinées est inatteignable. Il est également noté qu'il vaudrait mieux appliquer la méthode des nombres de rejet uniquement à la dernière génération de semences certifiées.
- D'un point de vue général, un accord a été atteint sur le texte des Lignes directrices en termes de contrôle *a posteriori* de la dernière génération (C1 ou C2). Toutefois, il est nécessaire d'ajouter un 'nouveau' texte portant sur le contrôle *a posteriori* des semences de base et de pré-base. Le président a le sentiment qu'il vaudrait mieux retirer ces catégories des Lignes directrices.
- Il est convenu qu'un sous-groupe restreint composé d'experts de France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de l'UPOV et du Centre de coordination réviserait le texte, qu'il réévaluerait le rôle du contrôle *a priori*, du contrôle *a posteriori* et la question de l'utilisation des nombres de rejet et qu'il produirait un document révisé destiné à être débattu et approuvé à la prochaine réunion du GTT.

Action : le sous-groupe accepte de réviser le texte en prenant en compte tous les aspects abordés pendant le débat et de produire un document révisé pour discussion et approbation lors de la prochaine réunion du GTT en novembre 2009.

Partie III – Méthodes d'analyse supplémentaire de l'identité variétale et de la pureté variétale.

Le Royaume-Uni soulève de nouveau la question de l'utilisation de l'essai au phénol pour le blé, qu'il souhaite ajouter dans la partie III des Lignes directrices. Les Pays-Bas étaient contre. Il a été convenu de demander l'arbitrage du comité ISTA sur cette question.

L'expert de l'ISTA confirme que l'essai au phénol fait partie intégrante des règles internationales en matière d'essai de semences et que certains pays l'utilisent et souhaitent peut-être continuer à l'utiliser.

Il est convenu que le Secrétariat demandera à l'ISTA de trancher la question.

Action : le Secrétariat demandera formellement à l'ISTA de prendre une décision finale quant à l'inclusion, dans la partie III des Lignes directrices pour les essais en parcelle de contrôle et l'inspection sur pied des cultures de semences, de l'essai au phénol pour le blé en tant qu'essai supplémentaire.

4.2 Proposition de Lignes directrices révisées, Partie IV

4.2.1 *Fiches descriptives des espèces* [TAD/CA/S/RD(2008)12/REV2]

M. White (Centre de coordination) confirme qu'à la suite des commentaires émis lors de la dernière réunion du GTT, les caractères de pureté variétale des 36 espèces incluses dans le document ont été révisés. Ces espèces sont à présent considérées comme prêtes à être approuvées en vue d'être publiées.

Trois dates/références de publication de l'UPOV ont fait l'objet d'une correction.

Les experts conviennent ensuite de recommander à la Réunion annuelle la publication des caractères de pureté variétale sur le site Web de l'OCDE.

4.2.2 *Mise à jour des fiches descriptives d'autres espèces, plan d'action* [TAD/CA/S/RD(2008)13/REV2]

Le Centre de coordination confirme que les caractères de pureté variétale de 18 espèces supplémentaires (dont il avait aussi été question lors de la dernière réunion du GTT), ont été révisés.

L'expert de l'UPOV confirme qu'il existe des principes directeurs de l'UPOV pour le pois chiche et qu'une référence à cette ligne directrice a été ajoutée à la fiche descriptive.

Les experts conviennent que les caractères de ces 18 espèces caractères sont également prêts à être recommandés à la Réunion annuelle en vue d'être publiés sur le site Web de l'OCDE.

4.2.3 *Fiches descriptives d'autres espèces* [TAD/CA/S/RD(2009)1]

Le Centre de coordination confirme qu'en janvier et février 2009, il a reçu des caractères de pureté variétale provenant de l'Australie (7 espèces), des États-Unis (5 espèces), de Nouvelle-Zélande (3 espèces) et du Kenya (3 espèces). Le document a été élaboré à partir des caractères de pureté variétale soumis pour ces espèces.

Les experts conviennent que ces 18 espèces sont également prêtes à être recommandées à la Réunion annuelle pour publication sur le site Web de l'OCDE.

Le Centre de coordination indique que la République tchèque a soumis une liste de caractères de pureté variétale pour l'espèce *Bromus marginatus* Nees Ex Steud le 5 juin 2009. Après la réunion, l'observateur italien accepte de produire une liste de caractères de pureté variétale pour l'espèce *Oryza sativa* L. (riz) qui est une espèce importante en Italie.

Action : le Centre de coordination accepte de diffuser les caractères de pureté variétale de ces deux espèces dans un document en temps utile pour discussion et approbation lors de la prochaine réunion du GTT.

5. Harmonisation des procédures et des normes de contrôle *a posteriori* [TAD/CA/S/RD(2008)9/REV2]

Le Centre de coordination confirme qu'après un débat exhaustif sur les réponses au questionnaire, les domaines où l'approche des pays présentait des points communs ont été incorporés dans la dernière version révisée des Lignes directrices des essais en parcelle de contrôle.

Action : le président demande au sous-groupe de prendre en compte les réponses au questionnaire lorsqu'il révisera les Lignes directrices des essais en parcelle de contrôle.

6. Variétés admises à la certification OCDE et à l'inscription dans la Liste des variétés [TAD/CA/S/RD(2008)10/REV2] ; [TAD/CA/S/RD(2009)6]

M. Flack (Centre de coordination) rappelle à la réunion que le projet de document relatif aux réponses fournies au questionnaire sur l'admissibilité des variétés a été longuement débattu lors de la dernière réunion du GTT et, qu'après avoir reçu les commentaires des pays membres, le Centre de coordination a préparé un nouveau document identifiant des domaines nécessitant des éclaircissements.

Le Centre de coordination présente brièvement le nouveau document et fait remarquer qu'il est important de définir quels sont les objectifs de la description officiellement reconnue. S'agit-il d'un simple instrument de certification ou d'un instrument voués à assumer d'autres fonctions ?

Pour chaque espèce, il sera possible de définir l'ensemble des caractères que devront obligatoirement être inclus dans la description. Le source de la description et sa vérification peuvent être obtenues par des essais conduits officiellement ou produites par d'autres organes d'essai ou par le sélectionneur. Le cas échéant, les descriptions pourraient être adoptées après un processus de vérification.

On pourrait définir le caractère en observant une seule plante ou en enregistrant séparément les individus provenant d'un échantillon de grande taille pour analyser les variations au sein de la population.

L'échantillon standard constitue le point de référence pour la variété, mais sa source est différente dans certains pays. Il est suggéré que cet échantillon standard pourrait être extrait de l'échantillon soumis à l'essai de DHS, c.-à-d. l'échantillon définitif, ou qu'il pourrait être prélevé dans un lot de semences de catégorie supérieure qui a été contrôlée par rapport à l'échantillon définitif, ou il pourrait s'agir d'un échantillon fourni par le sélectionneur.

L'expert canadien indique que la description canadienne inclut, outre les caractères morphologiques, des informations concernant le nom du sélectionneur, le numéro d'inscription de la variété, la date d'inscription et des informations sur le pedigree de la sélection.

Le président fait remarquer qu'il appartient au GTT de se mettre d'accord sur l'alignement. Il est proposé que le Centre de coordination révisé le document de manière à ajouter les règles et les définitions correspondantes en prenant en compte les déclarations des experts et les points communs mis en lumière dans les deux documents.

Action : le Centre de coordination révisera le document sur lequel le GTT poursuivra la discussion, en ajoutant les règles et les définitions en fonction des points communs trouvés dans les deux documents et des déclarations des experts.

7. Modification d'une disposition des règles de contrôle *a posteriori* [TAD/CA/S(2008)21] ; [TAD/CA/S/RD(2009)10]

Le président confirme que les experts avaient conclu, à l'issue du débat tenu au cours de leur dernière réunion à propos de la proposition d'introduire une nouvelle règle 7.1.2 dans tous les Systèmes consistant à rendre obligatoire dans les parcelles de contrôle *a posteriori* l'usage de nombres de rejet avec probabilité de risque de 95 %, qu'il était trop tôt pour prendre une décision et invite l'expert canadien à présenter son nouveau document relatif aux tolérances.

L'expert canadien fait remarquer que les tolérances sont utilisées au Canada pour présenter les résultats des essais de semences. L'ACIA surveille les semences sur le marché en échantillonnant et en testant chaque année environ 600 lots de semences certifiées (MPP) et 400 lots communs de semences non certifiées (MPN). Les deux types de semences sont tenus de répondre à une norme spécifique définie dans les réglementations sur les semences. Lors de la comparaison des résultats de l'ACIA par rapport à la norme que les semences sont censées respecter, des tolérances sont appliquées. Seules les semences n'atteignant pas la norme fixée et étant hors des limites de tolérance (HLT) sont considérées comme non conformes. Les semences n'atteignant pas la norme fixée mais étant à l'intérieur des limites de tolérance (ILT) sont considérées comme conformes à la norme. La majorité des lots de semences sont conformes aux normes de catégories (CNC) sans recours aux limites de tolérance.

L'expert canadien explique une des raisons qui poussent à parler de tolérances : lorsque la norme de pureté variétale est très basse, par exemple pour les semences certifiées d'hybrides à trois voies de maïs (95 %), l'utilisation de nombres de rejet permettrait de considérer comme satisfaisante une norme de pureté variétale de 91 % seulement. Pour les semences de génération supérieure, il est délicat d'utiliser un nombre de rejet parce que les semences sont utilisées pour en produire d'autres et dans le cas des céréales autogames, les normes de pureté variétale sont élevées.

L'expert de l'ISTA rappelle aux participants à la réunion que la tolérance dépend du nombre de semences testées ; le fait de tester un nombre moins important de semences influence de manière significative les résultats. L'ISTA fait également remarquer que pour les essais de semences, des tables de tolérance ont été élaborées par Miles en 1963. Des limites de tolérance de confiance et des intervalles de confiance sont disponibles tant pour le seuil de 99 % que pour celui de 95 %. L'expert canadien confirme que l'ACIA utilise le seuil de 95 %.

L'expert du Royaume-Uni confirme qu'un rapport similaire a été rédigé par son pays sur les essais de semences et demande à l'expert canadien si, en ce qui concerne la pureté variétale, le Canada envisageait de remplacer les nombres de rejet par des tolérances ou d'appliquer des tolérances en sus des nombres de rejet. L'expert du Canada confirme que son pays n'applique pas de tolérances, mais rappelle à la réunion que 6 pays sur les 12 ayant participé à l'enquête et répondu au questionnaire n'utilisent pas de nombres de rejet dans les parcelles de contrôle *a posteriori*.

Le Centre de coordination considère que les niveaux de tolérance canadiens sont en réalité une expression différente des nombres de rejet. Les nombres de rejet constituent un chiffre de tolérance appliqué à la taille de l'échantillon.

L'ISTA convient que dans la parcelle de contrôle, l'examen porte sur l'ensemble de la population végétale, mais qu'en termes de semences, l'observation ne porte que sur un ratio de 200 semences sur 5000. Le Centre de coordination conclut que la base est exactement identique, parce que les nombres de rejet se basent sur le nombre de plantes examinées.

Le président demande au sous-groupe chargé de la révision des Lignes directrices d'approfondir la réflexion sur cet aspect de la question. Le moment n'est pas venu de recommander une modification de la Règle 7.1.2 des Systèmes.

Action : la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'UPOV et le Centre de coordination devront prendre en considération cette discussion lorsqu'ils réviseront les Lignes directrices sur les essais en parcelle de contrôle.

8. Proposition de modification des règles relatives à l'admission des variétés [TAD/CA/S/RD(2008)14/REV1]

L'expert français présente le document qui a été révisé par le Centre de coordination et qui cherche à apporter une plus grande cohérence entre les Règles des Systèmes et les Lignes directrices pour les essais en parcelle de contrôle et l'inspection sur pied concernant l'inscription des variétés ; la proposition révisée inclut les changements de la Règle 2.2 et est formulée comme suit :

2.2. Pour toutes les variétés, les essais doivent établir que la variété est bien différenciée et que les générations servant à la production de fourrages présentent des caractères suffisamment homogènes et stables. Une description **officiellement reconnue** de la variété comprenant les caractères morphologiques et physiologiques essentiels doit être disponible, ainsi que les descriptions des composants parentaux dans le cas de variétés hybrides. **Cette description constitue la référence à utiliser par les Autorités désignées pour vérifier l'identité variétale et contrôler la pureté variétale pendant les inspections sur pied de cultures de semences et de parcelles de contrôle *a posteriori*.**

M. Flack (Centre de coordination) confirme que l'introduction de l'expression "description officiellement reconnue" a été acceptée lors de la dernière réunion du GTT. Il indique que la dernière phrase a été ajoutée au moment de la révision du document.

Après une discussion animée, les experts acceptent la formulation révisée de la Règle 2.2.

Le président fait remarquer que les Règles 2.3 et 2.4 sont nouvelles et invite le Centre de coordination à ajouter quelques commentaires.

Le Centre de coordination confirme que la Règle 2.3 traite du fait que la description doit exister et être soutenue par l'Autorité nationale désignée ou au nom de celle-ci. La Règle 2.4 cherche à identifier et à authentifier la distribution des descriptions officiellement reconnues lorsqu'elles sont envoyées par une Autorité nationale désignée à une autre AND. La description peut être transmise par voie électronique ou par la poste.

Plusieurs experts ne voient pas la nécessité d'apposer une signature spécifique si la description est envoyée depuis leur adresse électronique ; elle est officielle puisqu'ils l'ont envoyée.

L'expert de la Nouvelle-Zélande propose de rayer la Règle 2.3 et de terminer la Règle 2.4 à la fin de la première phrase.

Le Centre de coordination a le sentiment qu'il est important de déclarer que l'AND soutient la description officiellement reconnue, comme dans la Règle 2.3. Il vaudrait peut-être mieux séparer la Règle 2.4 en deux Règles distinctes, le point 2.4 étant la première phrase et le point 2.5 la deuxième phrase.

Le Centre de coordination est invité à poursuivre le travail sur les Règles 2.3 et 2.4 en prenant en compte les déclarations des experts.

Action : le Centre de coordination, sur la base des déclarations des experts, réexaminera la formulation des Règles 2.3 et 2.4 et produira un document révisé, pour discussion à la prochaine réunion du GTT en novembre 2009.

9. Choisir une procédure d'échantillonnage pour l'échantillonnage des cultures de céréales [TAD/CA/S/RD(2009)7]

L'expert du Royaume-Uni présente le document, qui a déjà été distribué en tant que document de séance lors de la dernière réunion du GTT en janvier 2009. Il a essayé de répondre à la demande de laisser le document entre les mains de statisticiens de l'ISTA, mais n'est pas parvenu à obtenir les services d'un statisticien de l'ISTA.

La différence fondamentale entre le Royaume-Uni et les Systèmes des Semences de l'OCDE concernant le système des nombres de rejet réside dans le fait que le Royaume-Uni part du principe que les cultures présentent un certain niveau d'hétérogénéité, tandis que les Systèmes de l'OCDE supposent que les impuretés variétales sont réparties de manière homogène.

L'expert de l'ISTA confirme que ses collègues statisticiens ne sont pas en mesure de travailler sur le projet de l'OCDE en raison d'un agenda très chargé. De même, l'ISTA a besoin de compléments d'information sur la question.

L'expert du Royaume-Uni confirme que des données sur le blé seront disponibles d'ici la mi-juillet et que les données sur l'orge de printemps ont été révisées et validées par le groupe de statisticiens britanniques. Il a le sentiment que des progrès pourront être réalisés sur la question après vérification des données sur le blé.

Action : le président demande que le Centre de coordination examine les données dès qu'elles seront disponibles pour déterminer s'il est nécessaire d'apporter des changements aux Règles des Systèmes. Il sera également nécessaire de revisiter les paragraphes 124 à 135 de la partie II des Lignes directrices sur l'inspection sur pied des cultures de semences.

10. Le rôle des techniques moléculaires et biochimiques dans la description/l'identification des variétés [TAD/CA/S/RD(2009)8]

L'expert de l'ISF confirme que bien que le document ait été préparé par la France, l'Assemblée générale de l'ISF a adopté le 27 mai 2009 à Antalya, Turquie, le principe de l'utilisation des marqueurs génétiques pour l'identification variétale (voir document de séance n°1, Point de vue de l'ISF sur la propriété intellectuelle).

L'ISF conclut que "les marqueurs génétiques peuvent être utilisés pour l'identification de variétés, pour déterminer la conformité génétique entre les variétés initiales et les variétés dérivées essentiellement putatives, pour l'amélioration de la gestion des collections de référence et la planification des essais de DHS et, pour ce qui concerne les marqueurs génétiques qui sont pleinement prédictifs des expressions de caractéristiques de DHS, pour simplifier les essais sur ces caractéristiques".

L'expert français déclare qu'actuellement les AND doivent utiliser les techniques acceptées au moment de l'inscription de la variété, et qu'il est important que les Systèmes de l'OCDE soient en mesure d'utiliser de nouvelles techniques leur permettant d'identifier les semences avant la phase de certification. Pour le moment, les techniques moléculaires et biochimiques ne sont pas reconnues par le comité technique de l'UPOV et la possibilité d'utiliser ces techniques améliorerait les procédures de certification en introduisant une transparence totale dans le système de l'OCDE. Les entreprises françaises n'acceptent pas ces techniques, car elle ne font pas partie du protocole d'essai d'inscription variétale.

Pour répondre à une observation selon laquelle l'UPOV n'accepte pas des caractéristiques telles que la résistance aux maladies et la tolérance aux herbicides, l'expert de l'UPOV explique qu'elles sont acceptables dans la mesure où elles respectent les exigences nécessaires, tel que stipulé dans le document TG/1/3 "Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales". Par exemple, plusieurs principes directeurs d'examen d'espèces de légumes incluent des caractéristiques de résistance aux maladies. Le document UPOV TGP/12 "Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques" dont l'adoption par le conseil de l'UPOV est prévue en octobre 2009, donne des conseils sur ces caractéristiques.

En ce qui concerne l'utilisation de techniques moléculaires pour examiner des caractéristiques telles que la résistance aux maladies, l'expert de l'UPOV fait savoir que cette possibilité a été approuvée en principe, dans le cadre d'une approche dite "Option 1(a)", dans la mesure où certaines hypothèses sont confirmées. Les documents UPOV TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. exposent les faits nouveaux au sein de l'UPOV en ce qui concerne l'utilisation des techniques biochimiques et moléculaires aux fins de l'examen de DHS.

L'expert de l'UPOV indique également que le Comité technique de l'UPOV a trouvé un accord sur les "Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative (directives du BMT)" de l'UPOV, lors de sa dernière réunion, et que leur adoption par le Conseil de l'UPOV est prévue en 2010. Il explique que l'objectif de ce document est de donner des conseils sur la manière d'harmoniser les méthodologies afin de générer des données moléculaires de qualité pour un éventail d'applications. Les directives du BMT visent également à définir la construction de bases de données contenant des profils moléculaires de variétés végétales, éventuellement produites dans différents laboratoires utilisant différentes méthodologies.

L'expert du Royaume-Uni fait remarquer que son pays n'est habilité à utiliser aux fins de la certification que les caractéristiques utilisées dans le processus d'inscription à la liste nationale.

Plusieurs experts soutiennent l'utilisation des nouvelles techniques mais font remarquer qu'elles doivent être utilisées dans des circonstances spéciales et que les essais normaux doivent être maintenus. L'utilisation des nouvelles techniques sera supplémentaire. L'expert du Canada souligne que les définitions de l'OCDE contenues dans les Règles des Systèmes autorisent expressément l'utilisation de ces nouvelles techniques.

L'expert sud-africain propose d'incorporer la phrase suivante dans la proposition :

"En outre, l'Autorité nationale désignée peut utiliser des profils protéiniques ou biomoléculaires pour vérifier la conformité de l'identité variétale à chaque fois que les caractères morphologiques ne sont pas concluants".

Le président conclut que, compte tenu de la variation des déclarations des experts, la proposition ne peut pas être approuvée sous sa forme actuelle et demande aux experts du Canada et de l'UPOV d'aider le Centre de coordination à élaborer une définition révisée, pour discussion et approbation lors de la prochaine réunion du GTT.

Action : le Canada, la France, l'UPOV et le Centre de coordination élaboreront une proposition révisée pour discussion et approbation lors de la prochaine réunion du GTT en novembre 2009.

11. Prochains thèmes de discussion

Le président déclare que plusieurs sujets sont encore en cours de discussion.

L'expert des Etats-Unis fait remarquer que les caractères de pureté variétale des trois espèces suivantes n'ont pas encore été décrits : *Vicia benghalensis* - Portugal ; *Bromus catharticus* Vahl - France ; *Panicum maximum* Jacq. - Brésil.

L'expert de l'UPOV accepte de fournir les détails des principes directeurs de l'UPOV en cours de révision, de manière à ce que les caractères de pureté variétale des 72 espèces recommandées en vue d'une publication sur le site Web puissent être révisés chaque année.

12. Prochaine réunion du GTT

Le Secrétariat confirme que la 8^e réunion du GTT se tiendra le 4 novembre 2009 à l'OCDE, juste après la prochaine réunion du Groupe consultatif élargi.

Le président remercie tous les experts et les observateurs pour leur participation active.

7eme Réunion du Groupe Technique de Travail sur l'Identité Variétale et la Pureté Variétale

Tenue à l'OCDE, le 10 juin 2009

List des Participants

Membres

Afrique du Sud/South Africa Mr. Eddie GOLDSCHAGG
Manager, Seed Control
National Designated Authority for Seed Certification
SANSOR
P.O. Box 72981
Lynnwood Ridge 0040
Pretoria
South Africa

Tel: +27.12.349.14.38
Fax: +27.12.349.14.62
Email: seedcert@sansor.co.za

Australie/Australia Dr. Lindsay COOK
Australian Seeds Authority Ltd
P.O. Box 187
Lindfield NSW 2070
Australia

Tel: +61.2.94.16.29.43
Fax: +61.2.94.16.41.09
Email: lcook@aseeds.org.au

Canada Mr. Michael SCHEFFEL
National Manager
Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Seed Section
59 Camelot Drive
Ottawa, On - K1A 0Y9
Canada

Tel: +1.613.221.75.18
Fax: +1.613.228.61.41
Email: michael.scheffel@inspection.gc.ca

Chili/Chile

Mr. Enzo CERDA
Chief Seed Division
Agricultural and Livestock Service
Paseo Bulnes 140
P.O. Box 1167-21
Santiago
Chile

Tel: +56.234.515.61
Fax: +56.269.72.179
Email: enzo.cerda@sag.gob.cl

États-Unis/United States

Mr. Perry BOHN
OECD Seed Schemes Program Manager
USDA/AMS
801 Summit Crossing Place
Suite C
Gastonia, North Carolina
United States

Tel: +1-704-810-7262
Fax: +1-704-865-1973
Email: perry.bohn@usda.gov

France

M. Bernard FABRE
Deputy Director of the Official Service for Control
and Certification of Seeds and Plants
44, rue du Louvre
75001 Paris
France

Tel: 00.33.1.42.33.78.45
Fax: 00.33.1.40.28.40.16
Email: bernard.fabre@gnis.fr

Hongrie/Hungary

Mr. Gabor POLGAR
Deputy Director
Central Agricultural Office
Keleti K 24
1024 Budapest
Hungary

Tel: +36.1336.94.60
Fax: +36.1336.90.96
Email: polgarg@ommi.hu

Kenya

Mr. Chagema John KEDERA
Managing Director
Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS)
P.O. Box 49592
Oloolua Ridge, Karen
00100 GPO Nairobi
Kenya

Tel: +254 20 353 61 71
Fax: +254 20 353 61 75
Email: director@kephis.org

**Nouvelle-Zélande/
New Zealand**

Mr. Peter JOHNSTON
Senior Adviser
Ministry of Agriculture & Forestry
25 "The Terrace"
P.O. Box 2526 Wellington
New Zealand

Tel: 00.64.4.894.05.19
Fax: 00.64.4.894.07.31
Email: peter.johnston@maf.govt.nz

**Royaume-Uni/
United Kingdom**

Mr. Gerry HALL
Head of Cereal Certification for Scotland
SASA (Science and Advice for Scottish Agriculture)
Roddinglaw Road
Edinburgh EH12 9FJ, Scotland
United Kingdom

Tel: 0044.(0).131.244.8856
Fax: 0044.(0).131.244.8966
Email: gerry.hall@sasa.gsi.gov.uk

CE/EC

Mr. Rüdiger ALTPETER
Principal Administrator
Directorate General for Agriculture & Rural Development
European Commission
130 rue de la Loi
L 130 DGAGRI - 6/78
B-1049 Bruxelles
Belgium

Tel: +32 2 295 33 98
Fax: + 32 2 2969636
Email: ruediger.altpeter@ec.europa.eu

CE/EC
(Continued)

Dr. Päivi MANNERKORPI
Head of Sector
European Commission
Directorate-General for Health & Consumers
Rue Breydel, B 232, 03/05
B-1040 Brussels
Belgium

Tel: +32 2 299 37 24
Fax: +32 2 296 93 99
Email: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu

**International Seed
Federation (ISF)**

Mr. Marcel BRUINS
Secretary General
International Seed Federation (ISF)
Chemin du Reposoir 7
CH-1260 Nyon
Switzerland

Tel: +41 22 365 44 20
Fax: +41 22 365 44 21
Email: m.bruins@worldseed.org

**Association internationale
d'essais de semences/
International Seed Testing
Association (ISTA)**

Mr. Ronald DON
ISTA TCOM Coordinator
International Seed Testing Association (ISTA)
Zurichstrasse 50
8303 Bassersdorf
Switzerland

Tel: +41.44.838.60.00
Fax: +41.44.838.60.01
Email: ista.office@ista.ch

**International Union for the
Protection of New Varieties
of Plants (UPOV)**

Mr. Peter BUTTON
Technical Director
International Union for the Protection of New Varieties of Plants
(UPOV)
34, chemin des Colombettes
1211 Geneva
Switzerland

Tel: +41(22) 338 8672
Fax: +41(22) 733 0336
Email: peter.button@upov.int

Co-ordinating Centre

Mr. Stephen FLACK
Senior Technical Officer
NIAB - OECD Co-ordinating Centre
Huntingdon Road
Cambridge CB3 0LE
United Kingdom

Tel: 00.44.1223.3422.38
Fax: 00.44.1223.277.707
Email: stephen.flack@niab.com

Mr. David WHITE
Seeds Consultant
NIAB - OECD Co-ordinating Centre
Huntingdon Road
CB3 0LE Cambridge
United Kingdom

Tel: +44 (0) 1353 740 672
Email: DavidWhiteUK06@aol.com

Observateurs

Allemagne/Germany

Mr. Hermann FREUDENSTEIN
Head of Section International Variety and Seed Affairs
Federal Office of Plant Varieties
Bundessortenamt
Osterfelddamm 80
Postfach 610440
30627 Hannover
Germany

Tel: +49 511 9566645
Fax: +49 511 56 33 62
Email: hermann.freudenstein@bundessortenamt.de

Autriche/Austria

Ms. Charlotte LEONHARDT
Head of the Institute for Seed
Institute for Seed
AGES - Austrian Agency for Health and Food Safety
Institute of Seed
Spargelfeldstrasse 191
1220 Vienna
Austria

Tel: +43 (0) 50 555 34800
Fax: +43 (0) 50 555 34808
Email: charlotte.leonhardt@ages.at

Brésil/Brazil

Mrs. Grazielle DOS PASSOS LIMA
Federal Inspector
COORDENAÇÃO DE SEMENTES E MUDAS (CSM)
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply - MAPA
Esplanada dos Ministérios,
Bloco D, Anexo A, 3º Andar, Sala 338
CEP: 70043-900 Brasilia - DF
Brazil

Tel: +55 (61) 3218 2630
Fax: +55 (61) 3224 5647
Email: grazielle.lima@agricultura.gov.br

Brésil/Brazil
(Continued)

Mrs. Fernanda PEREIRA SOARES
Federal Inspector
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply - MAPA
Esplanada dos Ministérios,
Bloco D, Anexo A, 3º, Andar, Sala 336
CEP: 70043-900 Brasilia
Brazil

Tel: +55 (61) 3218 2630
Fax: +55 (61) 3224 5647
Email: fernanda.soares@agricultura.gov.br

Bulgarie/Bulgaria

Mrs. Irena KANCHEVA
Chief Expert
Executive Agency for Variety Testing, Field Inspection and Seed
Control
125 Tsarigradsko Shosse Blvd. Block 1
1113 Sofia
Bulgaria

Tel: +359.2.870.80.27
Fax: +359.2.870.65.17
Email: irenakancheva@yahoo.com

Ms. Pavla NIKOLOVA
Junior Expert
Executive Agency for Variety Testing, Field Inspection and Seed
Control
125 Tsarigradsko Shosse Blvd. Block 1
1113 Sofia
Bulgaria

Tel: +359.2.870.03.75
Fax: +359.2.871.36.35
Email: p_nikolova@iasas.government.bg

Canada

Mr. Dale ADOLPHE
Executive Director
Canadian Seed Growers Association
P.O. Box 8455
202-240 Catherine Street
K1G 3T1 Ottawa
Canada

Tel: 1.613-236-0497 (Ext. 224)
Fax: 1.613-563-7855
Email: adolphed@seedgrowers.ca

Canada
(Continued)

Mr. Randy PREATER
Program Manager
Canadian Seed Growers Association (CSGA)
P.O. Box 8455
202-240 Catherine Street
K1G 3T1 Ottawa
Canada

Tel: 001613.236.0497
Fax: 001613.563.7855
Email: preaterr@seedgrowers.ca

Chili/Chile

Mr. Guillermo APARICIO
Chief Sub-Department Seed Certification
Seeds Division
Agricultural and Livestock Service
P.O. Box 1167
Paseo Bulnes 140
Santiago
Chile

Tel: +56.234.515.67
Fax: +56.269.72.179
Email: guillermo.aparicio@sag.gob.cl

Danemark/Denmark

Ms. Merete BUUS
Head of Division on Seed Certification
Danish Plant Directorate
Danish Ministry of Food, Agriculture and Fisheries
Skovbrynet 20
2800 Kongens Lyngby
Denmark

Tel: +45 45 26 37 20
Fax: +45 45 26 36 10
Email: meb@pdir.dk

Ms. Tine Vilbrad JORGENSEN
Seed Expert
Danish Plant Directorate
Ministry of Food, Agriculture and Fisheries
Skovbrynet 20
2800 Kongens Lyngby
Denmark

Tel: +45 45 26 37 22
Fax: +45 45 26 36 10
Email: tvj@pdir.dk

Espagne/Spain

Mr. Juan José PEINADO
Head of Section
Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino
C/ Alfonso XII, 62
28014 Madrid
Spain

Tel: 00 34 91 347 67 34
Fax: 00 34 91 347 67 03
Email: jpeinado@mapya.es

États-Unis/United States

Dr. Craig MORRIS
OECD Seed Schemes Observer
USDA/AMS Livestock and Seed Program
Room 2092-S
1400 Independence Ave., SW.
20250-0249 Washington DC

Tel: +1.202.720.5705
Fax: +1.202.720.3499
Email: craig.morris@ams.usda.gov

Mr. Thomas BOCKHAUS
Director of Supply Planning
A DuPont Company
Pioneer Hi-Bred Int'l
6900 NW - 62nd Ave.
50131 Johnston, Iowa
United States

Tel: 1-800.247.6803
Fax: 1-515.254.27.24
Email: tom.bockhaus@pioneer.com

Finlande/Finland

Mrs. Ritva VALLIVAARA-PASTO
Senior officer
Finnish Food Safety Authority Evira, Seed Certification
Tampereentie 51
32200 LOIMAA
Finland

Tel: +358 20 7725 320
Fax: +358 20 7725 317
Email: ritva.vallivaara-pasto@evira.fi

Inde/India

Dr. Muthusamy BHASKARAN
Director
National Seed Research and Training Centre
(Central Seed Testing Laboratory)
Govt. of India Ministry of Agriculture
Department of Agriculture & Cooperation
G.T. Road, Collectry Farm, P.O. Industrial Estate
221 106 Varanasi, U.P.
India

Tel: +91.542.23.70.222
Fax: +91.542.2370298
Email: dir-nsrc-up@nic.in

Mr. Harish PRASAD
Director (Seeds)
Government of India
Ministry of Agriculture
Department of Agriculture & Cooperation
Room No. 150 A
Krishi Bhawan
110 001 New Delhi

Email: dirrfs@krishi.nic.in

Italie/Italy

Mr. Pier Giacomo BIANCHI
Head General Affairs
Ente Nazionale Sementi Elette (ENSE)
Via Ugo Bassi, 8
Milan 20159
Italy

Tel: +39 2 69 01 20 26
Fax: +39 269 01 20 49
Email: pg.bianchi@ense.it

Moldavie/Moldova

Mr. Andrei MIHALACHI
Chief of Central Laboratory
SE "State Centre for Certification of Seed Material"
Mesterul Manole, 4, str.
Chisinau – MD-2044
Republic of Moldova

Tel: +373.22.47.60.35
Fax: +373.22.47.37.38
Email: mihalachi.andrei@gmail.com

**Nouvelle-Zélande/
New Zealand**

Mr. Selwyn H. MANNING
Chairman
New Zealand Seed Quality Management Authority
C/- Barenbrug Southern Limited
2547 Old West Coast Road - RD1
7671 Christchurch
New Zealand

Tel: 00.64.3.318.85.14

Fax: 00.64.3.318.85.49

Email: shm@bsl.co.nz

Pays-Bas/Netherlands

Mr. Max SOEPBOER
Senior Specialist Seed Policy
N A K
(Dutch General Inspection Service
for agricultural seeds and seed potatoes
Randweg 14
8300 BC Emmeloord
Netherlands

Tel: +31.527.635.400

Fax: +31.527.635.41

Email: msoepboer@nak.nl

Marien VALSTAR
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
P.O. Box 20401
2500 EK Den Haag
Netherlands

Tel: 31 70 378.5776

Fax: 31 70 378.6156

Email: m.valstar@minlnv.nl

Mr. Chris VAN WINDEN
Account Manager Propagating Material
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
P.O. Box 20401
2500 EK Den Haag
Netherlands

Tel: +31.70.378.42.81

Fax: +31.70.378.61.56

Email: c.m.m.van.winden@minlnv.nl

Pays-Bas/Netherlands
(Continued)

Ms. Patricia VAN BENTUM
Agricultural Counsellor
Permanent Delegation
12-14 rue Octave-Feuillet
75116 Paris
France

Tel: +33 1 45 24 99 71
Email: patricia-van.bentum@minbuza.nl

**République Tchèque/
Czech Republic**

Mr. Daniel JURECKA
Director of Plant Production Section
UKZUZ (Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture)
Hroznova 2
656 06 Brno
Czech Republic

Tel: +00.420.543.548.210
Fax: +00.420.543.212.649
Email: daniel.jurecka@ukzuz.cz

Russie/Russia

Mrs. Irina LUNYAKA
Head of Testing Laboratory for Variety and Seed Control
FSI "The Krasnodar Reference Centre of the Federal Service for
Veterinary and Phytosanitary Surveillance"
Soviet Farm "Solnechniy"
P.O.: 1-Otdeleniye, 47
350062 Krasnodar
Russian Federation

Tel: +7.861.226.70.23
Fax: +7.861.226.22.43
Email: ista@krc.kuban.ru

Mrs. Irina SEMERYAZHKO
Main Specialist of Technical Support Department
FSI "The Krasnodar Reference Centre of the Federal Service for
Veterinary and Phytosanitary Surveillance"
Soviet Farm "Solnechniy"
P.O.: 1-Otdeleniye, 47
350062 Krasnodar
Russian Federation

Tel: +7.861.226.70.23
Fax: +7.861.226.22.43
Email: ista@krc.kuban.ru

Suède/Sweden

Mrs. Eva DAHLBERG
Senior Administrative Officer
Swedish Board of Agriculture
55182 Jönköping
Sweden

Tel: +46.36.155.176
Fax: +46.36.71.05.17
Email: eva.dahlberg@sjv.se

Mr. Ulf NYMAN
Head of Certification
Swedish Board of Agriculture, Seed Division
P.O. Box 83
268 22 Svalöv
Sweden

Tel: 00.46 36 15 83 02 (direct)
Fax: 00.46.36.15.83.08
Email: ulf.nyman@sjv.se

Turquie/Turkey

Mr. Eyup KOKSAL
Section Director
Ministry of Agriculture and Rural Affairs
General Directorate for Agricultural Production and Development –
(Seed Department)
Eskisehir yolu 9.km Bakanlik Kampusu 3 Nolu Kapi
TUGEM - B Blok
06100 Lodumlu / Ankara
Turkey

Tel: + 90 312 286 6935
Fax: + 90 312 286 6442
Email: eyup.koksal@tarim.gov.tr

Mr. Kamil YILMAZ
Director
Ministry of Agriculture and Rural Affairs
Variety Registration and Seed Certification Centre
P.Box:30
06172 Yenimahalle/Ankara
Turkey

Tel: +90.312.315.88.74
Fax: +90.312.315.09.01
Email: kyilmaz@tagem.gov.tr

Turquie/Turkey
(Continued)

Ms. Sibel KAPLAN
Chief Commercial Counsellor
Permanent Delegation
9, rue Alfred Dehodencq
75116 Paris
France

Tel: +33 1 42 88 50 02
Fax: +33 1 45 27 28 24
Email: sibel.kaplan@mfa.gov.tr

**Community Plant Variety
Office (CPVO)**

Mr. Carlos GODINHO
Vice-President CPVO
Community Plant Variety Office (CPVO)
European Union
3 Boulevard Maréchal Foch
B.P. 10121
49101 Angers cedex 02
France

Tel: + 33.2.41.25.64.13
Fax: + 33.2.41.25.64.10
Email: godinho@cpvo.europa.eu

**Association of Official Seed
Analysts (AOSA)**

Dr. Brent TURNIPSEED
AOSA Representative
SDSU Seed Testing Lab
Association of Official Seed Analysts (AOSA)
South Dakota State University
Box 2207-A, Ag Hall 227
SD 57007 Brookings

Tel: +1.011.1.605.688.4590
Email: brent.turnipseed@sdstate.edu

**International Seed
Federation (ISF)**

Mr. Piero SISMONDO
Director Seed Technology and Trade
International Seed Federation (ISF)
Chemin du Reposoir 7
CH-1260 Nyon
Switzerland

Tel: +41 22 365 44 20
Fax: +41-22 365 44 21
Email: p.sismondo@worldseed.org

S cretariat de l'OCDE

OCDE/OECD
TAD
(Trade and Agriculture
Directorate)

Mr. Michael RYAN
Head of Unit
OECD - TAD/COD
Marshall Building 5061
2 rue Andr -Pascal
75016 Paris
France

Tel: +(33-1) 45 24 85 58
Fax: +33 1 44 30 61 17
Email: Michael.RYAN@oecd.org

Miss Katarina DJERMANOVIC
Agricultural Policy Analyst
OECD - TAD/COD
Marshall Building 5063
2 rue Andr -Pascal
75016 Paris
France

Tel: +(33-1) 45 24 18 78
Email: Katarina.DJERMANOVIC@oecd.org

Mme Isabelle BRAUD
Assistant to Head
OECD - TAD/COD
Marshall Building 5069
2 rue Andr -Pascal
75016 Paris
France

Tel: +(33-1) 45 24 95 13
Email: Isabelle.BRAUD@oecd.org

Mr. Simon GREGG
Assistant
OECD - TAD/COD
Marshall Building 5069
2 rue Andr -Pascal
75016 Paris
France

Tel: +(33-1) 45 24 80 40
Email: Simon.GREGG@oecd.org